

La confiance des Belges en leur justice est plus que mitigée

L'ÉTAT DE La justice

4/5

Ce mercredi, au lendemain de la mobilisation de plusieurs centaines de juges du siège, de membres du parquet, de greffiers, d'avocats, de personnels administratifs qui ont manifesté, dans les palais de justice du pays, leur inquiétude et leur colère à l'égard des mesures d'économies décrétées par le gouvernement Michel, nous présentons à nos lecteurs les résultats d'un sondage qui montre que les Belges accordent une confiance mitigée à leur justice, demandent des moyens pour elle et s'inquiètent du sort réservé aux détenus de nos prisons.

Aujourd'hui Sondage

Repères

Fiche technique

Ce sondage a été réalisé entre le 31 mai et le 6 juin sur un échantillon représentatif de la population et constitué de 1032 personnes âgées de 18 ans et plus.

La marge d'erreur maximale est de $\pm 3,05\%$ à un niveau de confiance de 95 %.

Une confiance très mitigée dans l'institution judiciaire belge, la conscience qu'elle devrait recevoir davantage de moyens pour mieux fonctionner, des priorités placées dans la lutte contre le terrorisme, la grande criminalité et la fraude fiscale, des critiques très vives s'agissant de la lenteur de la justice dans le traitement des dossiers et du coût des procédures: les Belges ne sont pas très heureux de la manière dont ils sont traités en tant que justiciables.

C'est la conclusion que l'on peut tirer des résultats du sondage réalisé pour le compte de "La Libre" et de la RTBF.

Une confiance mesurée

Les citoyens belges sont plus nombreux (53%) à n'avoir pas confiance en leur justice qu'à croire en elle (41%). Et ceux qui lui accordent leur confiance sont très nombreux (36% sur les 41% précités) à le faire de façon relative.

On constate en outre des disparités régionales, entre les sexes et selon les âges. La moitié des Bruxellois font confiance à la justice belge contre 40% seulement des Flamands et des Wallons.

La confiance est plus grande chez les hommes (46%) que chez les femmes (36% à peine). Elle est également plus nette chez les 18-34 ans (54%) que chez les 35-54 (37%) et chez les plus de 55 ans (36%).

Délais trop longs

Le reproche le plus vif adressé par les sondés à la justice porte sur les délais de traitement des dossiers: seuls 10% les trouvent raisonnables alors que 54% les qualifient de vraiment insatisfaisants. Ils sont 15% à estimer satisfaisant le coût d'accès à la justice contre 68% à être aux antipodes de ce jugement. Haro aussi sur le degré d'informatisation de la justice que 68% jugent insuffisant contre 10% qui s'en satisfont.

Très bas aussi le taux de satisfaction s'agissant des moyens de lutte contre la fraude fiscale, des budgets de fonctionnement, de l'adéquation entre les délits commis et les peines prononcées.

Aucun des paramètres proposés aux sondés n'atteint la barre des 50%; 43%

des personnes interrogées estiment convenable la capacité pour les citoyens d'accéder à la justice dans leur langue et 40% jugent le personnel de qualité. Ce n'est pas mal mais ce n'est pas rassurant pour autant.

A noter qu'un petit tiers (30%) considère que les conditions de détention des détenus sont "honnêtes" et qu'une même proportion seulement estime la justice indépendante du pouvoir politique.

Plus de deux tiers des sondés (68%) estiment qu'il faut accorder davantage de moyens à la justice de notre pays. Ce sont les Bruxellois qui sont les plus nombreux (54%) à exiger que ces

moyens soient très importants. Dix-neuf pour cent plaident pour le statu quo et seuls 6% considèrent qu'il faudrait ôter des moyens à l'institution.

Les hommes (38%) et les plus de 55 ans (43%) sont plus nombreux que les femmes (32%) et surtout que les 18-34 ans (21%) à demander beaucoup de moyens supplémentaires.

Sus aux terroristes et aux fraudeurs

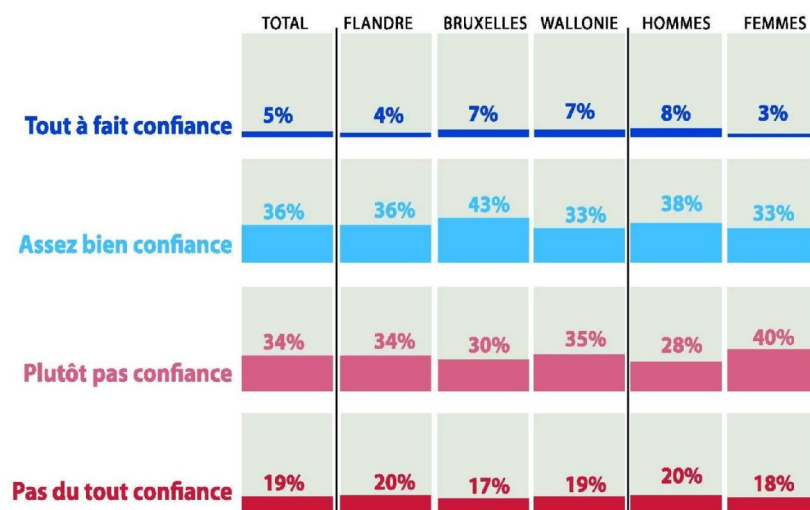
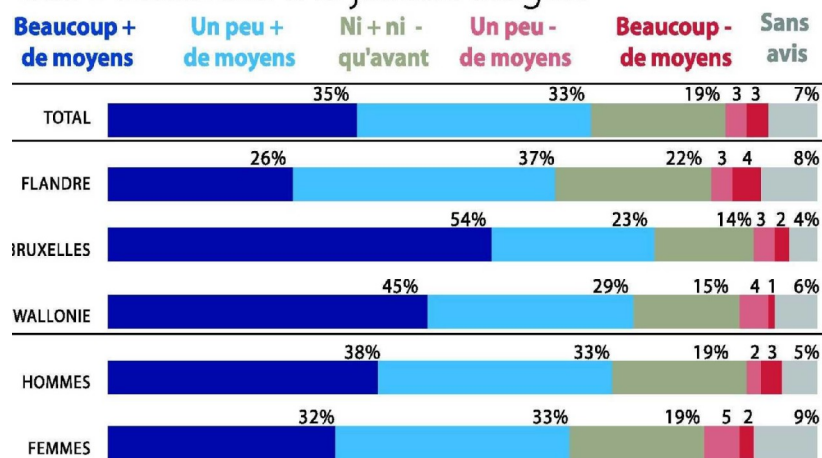
Lorsqu'on interroge le panel sur les améliorations dont il fait ses priorités, on s'aperçoit que l'attente principale a trait à la lutte contre le terrorisme: 51% (49% des Wallons, 52% des Flamands et 53% des Bruxellois) la jugent essentielle et les femmes sont plus nombreuses encore (56% contre 46% d'hommes).

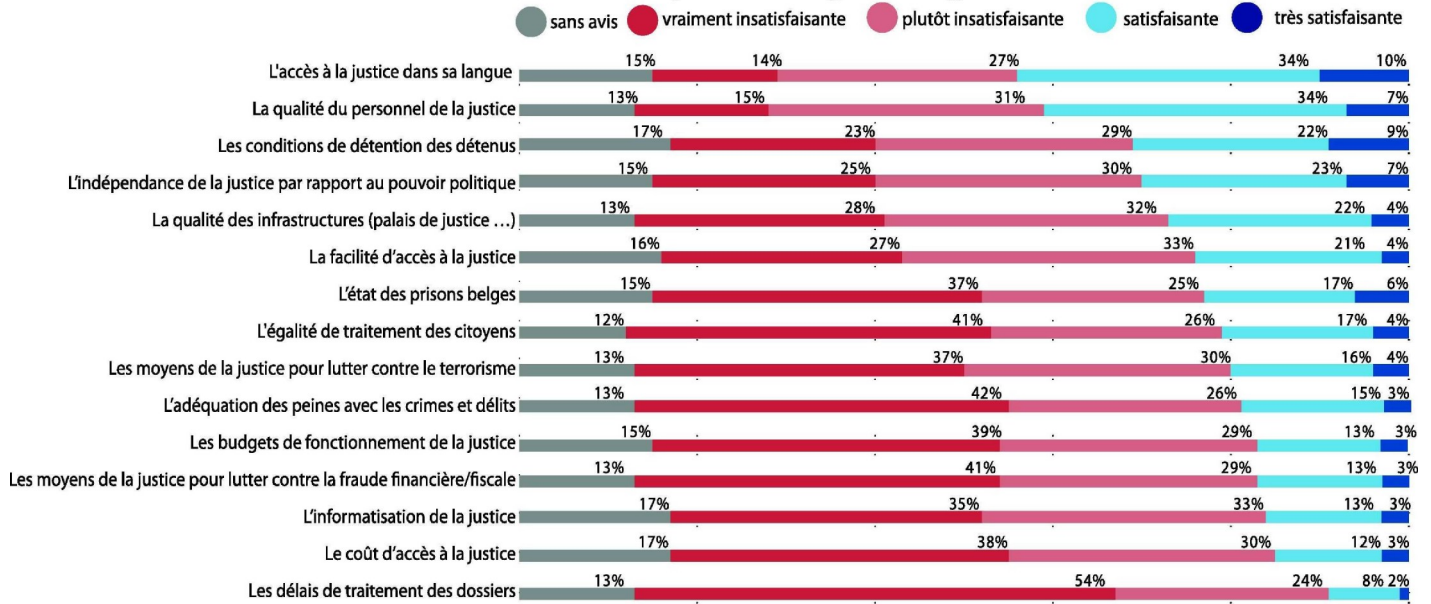
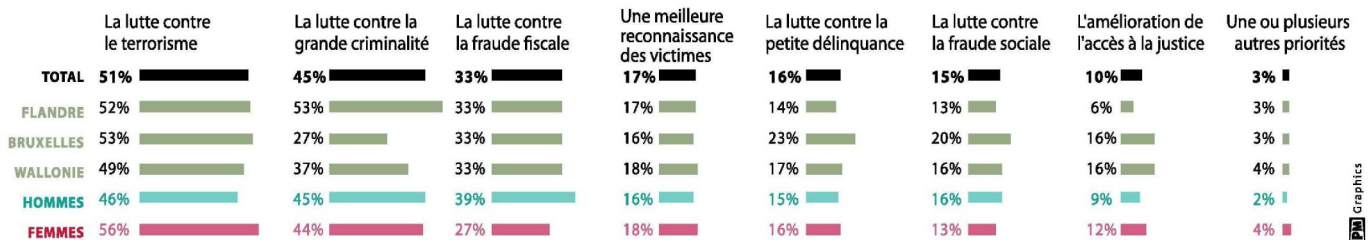
Derrière vient la lutte contre la criminalité (45% mais 53% des Flamands), la lutte contre la fraude fiscale (33% mais 39% des hommes et 44% des plus de 55 ans contre 27% des femmes et seulement 24% des 18-34 ans).

L'attente dégringole lorsqu'il s'agit d'évoquer une meilleure reconnaissance du statut des victimes (17% la jugent prioritaire); la lutte contre la petite délinquance, qui ne mobilise que 16% des sondés (mais 20% des 35-54 ans); la lutte contre la fraude sociale (15% mais 20% à Bruxelles); et l'amélioration de l'accès à la justice (10% mais 16% à Bruxelles toujours).

J.-C.M.



Avez-vous **confiance** dans la justice belge?Faut-il **accorder** à la justice belge...

Comment **évaluez**-vous la justice belge au regard des critères suivants?Quelles sont les **améliorations** prioritairement attendues?

Mobilisation mais aussi dissensions

Les actions menées, mardi, dans les tribunaux du pays ont connu un succès important. La mobilisation des juges du siège, des magistrats de parquet, des avocats, des greffiers et du personnel administratif a été partout massive (lire ci-contre).

Tous ont répété leur opposition aux restrictions budgétaires décidées par le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V). "Le juge doit être libre des autres pouvoirs et il doit avoir les moyens d'assumer son rôle", a scandé Françoise Tulkens, l'ancienne juge belge à la Cour européenne des droits

de l'homme. "On ne peut admettre des économies si par ailleurs les pouvoirs législatif et exécutif ne mettent pas à disposition de la justice des moyens suffisants", a commenté M^e Stéphane Boonen, le bâtonnier de Bruxelles. "Il était important pour moi d'être présent, a confié Damien Vandermeersch, avocat général à la Cour de cassation. Je pense que le Parlement devrait reprendre davantage le pouvoir face aux restrictions budgétaires imposées à la justice."

Pour Manuela Cadelli, présidente de l'Association syndicale des magistrats (ASM), "l'action a démontré la détermination de la profession. C'est le début d'un processus de résistance civile. Les citoyens perçoivent de mieux en mieux l'enjeu de nos revendications."

Les associations de magistrats appellent d'ailleurs à un nouveau rassemblement le lundi 20 juin, à Bruxelles.

Une action très "soft"

Pour certains, le mouvement de protestation de mardi a cependant paru timide. Se montrer en toge dans les salles des pas perdus des bâtiments judiciaires et retarder le début des audiences d'une demi-heure, ce n'est pas à proprement parler manifester sa colère de façon musclée même si, mardi matin, on a entendu des magistrats, à l'instar d'Isabelle Schyns, juge au tribunal de la famille de Bruxelles, annoncer que si rien ne bougeait, on risquait de les voir "aller au finish."

Les magistrats n'ont pas voulu, disent-ils, prendre le justiciable en otage. Pour d'autres, le mot grève sent le souffre. En vérité, si la grogne existe à tous les étages de l'institution judiciaire, les juges sont divisés à propos de la marche à suivre

pour faire connaître leur courroux. Au sein de l'Association syndicale de la magistrature, il en est de très offensifs qui semblaient prêts à en découdre autrement qu'en retardant leurs audiences. Du côté de l'Union professionnelle des magistrats, on se montre généralement plus prudent. L'Union royale des juges de paix et de police est elle aussi en retrait.

Koen Geens campe sur ses positions

Enfin, les magistrats flamands et leurs instances, tout en se plaignant du sort réservé à la justice, ne veulent pas entendre parler d'une ligne dure.

Bref, si les magistrats belges ont lancé un signal clair au ministre de la Justice, celui-ci peut espérer exploiter les dissensions "tactiques" existant en leur sein. Mardi, dans une "carte blanche" publiée par "Le Soir", Koen Geens a en tout cas réaffirmé sa volonté de poursuivre son plan. Manuela Cadelli a manifesté sa "perplexité". "Il nous répond de cette manière alors que nous réclamons un débat", a-t-elle regretté.

J.-C.M.

"Les justiciables sont les victimes"

Ambiance Annick Hovine

La petite dame qui déboule dans la cour du palais de justice de Namur affiche une mine dégoûtée. Son dossier est reporté d'une heure pour cause de protestation du monde judiciaire, ce mardi matin. "Oh mais je les comprends!, ponctue-t-elle. Je reviens des sanitaires..." Des installations moyenâgeuses, où les urinoirs ne sont pas séparés des toilettes pour les femmes, dont les verrous ont sauté. Et on vous épargne les odeurs...

Aussi, quand le président du tribunal de première instance, Dominique Gérard, évoque "l'état de délabrement du pouvoir judiciaire" dans la salle des pas perdus envahie d'hommes et de femmes de loi, en toge ou en civil, "on voit tout de suite ce qu'il veut dire", chuchote-t-elle. M. Gérard évoque le manque de moyens, humains et matériels, qui le contraindront à réduire, dès la rentrée, le nombre d'audiences. "Dans de telles conditions, le pouvoir judiciaire n'est pas capable d'accomplir ses missions", dit le chef de corps. Très applaudi.

Locaux nettoyés une fois par mois

Le procureur du Roi, Vincent Macq, "inquiet et en colère, mais pas résigné", accuse ces économies linéaires "violentes" de 10 %. "Le pouvoir exécutif ne parle plus que d'économies".

Dans les couloirs du palais, les magistrats pourtant très motivés, s'essouffent peu à peu, décrit-il. Leurs conditions de travail sont indignes. Exemple? Les locaux ne sont plus nettoyés qu'une fois par mois; les imprimantes

tombent en panne les unes après les autres; le système informatique, "pré-historique", oblige à encoder des données qui l'ont pourtant déjà été.

"On n'est pas prêts à regarder couler le bateau justice en se taisant", dit Vincent Macq. La dame opine: "Il a bien raison".

"Là, on n'y arrive plus"

Pour soutenir les magistrats en colère, il y a des notaires, des greffiers, des avocats... Et une secrétaire des services administratifs, qui sont les petites mains de la justice. Sans eux, les P-V ne se transformeraient pas en dossiers; les devoirs d'enquête ne seraient pas envoyés à la police; les justiciables ne pourraient pas consulter leurs dossiers.

"On ne refuse pas de travailler. On zappe les heures de table et on ne récupère pas les heures supplémentaires qu'on preste pourtant. Mais là, on n'y arrive plus", s'excuse-t-elle presque. On ne traite plus les déclarations de personnes lésées; on doit différer les réponses aux courriers des compagnies d'assurance; il n'y a plus personne pour gérer le cabinet d'un magistrat...

Les exemples ne manquent pas. "Une juge d'instruction vient chercher de l'eau pour son café chez nous parce que dans son bureau, elle est brune". Le plafond qui se désagrège et les gravats qui tombent à terre; les messageries que personne ne parvient plus à débloquent; les pannes quotidiennes du réseau informatique... "On a épuisé nos réserves de patience. On n'en peut plus. Malheureusement, ce sont les justiciables qui sont les victimes".

Les détenus? Non, on ne s'en fiche pas

Le sort des détenus, on s'en fiche? Eh bien non. Les trois quarts des sondés considèrent que la surpopulation carcérale constitue un problème "assez important". Et même "très important" pour un Belge sur trois (33%).

On rencontre cette préoccupation dans les trois Régions du pays même si elle est un peu plus marquée à Bruxelles (où les trois prisons existantes sont toutes vétustes et surpeuplées). En Flandre, on relativise peut-être un peu la gravité du problème, mais il est reconnu.

Empathie des femmes et des aînés

Pour un citoyen sur cinq (20%), en revanche, que les détenus s'entassent à plusieurs dans une cellule minuscule n'est pas vraiment (14%) ou absolument pas (6%) problématique. Ici encore, pas de distinction sensible entre les Régions. Les Wallons s'affichent légèrement plus insensibles que les Flamands.

L'empathie des femmes avec les prisonniers est plus nette (78%) que celle des hommes. Seuls 3% d'entre elles ne voient aucun souci à la surpopulation carcérale, contre 8% des hommes.

Les aînés (au-delà de 55 ans) sont les plus attentifs aux conditions des détenus (80%).

Priorité: des peines alternatives

Pour lutter contre la surpopulation carcérale, que faudrait-il faire prioritairement? Là où le gouvernement répond par un Masterplan III qui vise, d'abord, à créer de nouvelles prisons, les sondés sont plus d'un tiers (34%) à privilégier le développement de peines alternatives (bracelets électroniques, peines de travail ou d'intérêt général, etc.) qui leur semblent être une meilleure solution.

C'est surtout vrai pour les Bruxellois (42%) et les Wallons (38%). Mais cela reste aussi la priorité des Flamands (30%).

Construire de nouvelles prisons

La construction de nouveaux établissements pénitentiaires est envisagée comme deuxième piste par un bon quart des sondés (28%). Les Wallons (30%) semblent les plus convaincus que cela va dégorger les prisons, avant les Flamands (27%) et les Bruxellois (25%).

Mais pour éviter que les prisons soient bondées, il faudrait aussi ne pas incarcérer certaines catégories de délinquants, comme les toxicomanes et les personnes irresponsables de leurs actes, juge près d'un sondé sur cinq (19%).

Ici, ce sont les sondés flamands qui sont les plus enclins à trouver d'autres solutions que la privation de liberté (22%), avant les Bruxellois (19%).

Les Wallons (14%) ont, eux, nettement moins de scrupules à recourir à la prison pour ce type de contrevenants.

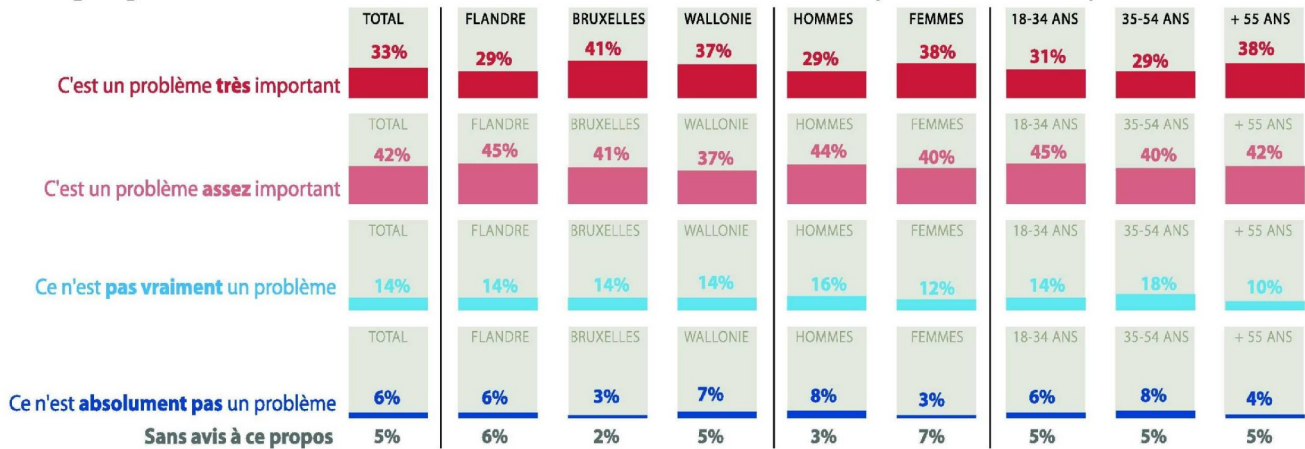
La prison n'est pas la réponse à tout

On peut aussi déduire des solutions proposées que plus de la moitié des sondés (53%, soit ceux qui prônent des mesures alternatives et ceux qui estiment qu'il ne faut pas incarcérer certains délinquants) considèrent que la prison n'est pas une réponse ajustée à la délinquance, avec des scores équivalents en Flandre et en Wallonie (52%) mais une opinion plus tranchée à Bruxelles (61%).

Le réflexe sécuritaire, selon lequel la privation de liberté serait la sanction la plus adaptée quand un individu ne respecte pas les règles et les lois, ne semble donc pas dominer dans l'opinion publique. Les responsables chargés de définir la politique d'exécution des peines feraient bien de s'en inspirer.

An.H.

La **surpopulation carcérale** est-elle réellement problématique?



Laquelle des **solutions** suivantes vous semble-t-elle être la meilleure?

[une seule réponse]

